

4. Le Président ... un rôle prépondérant dans la vie politique française.
5. Il ... le Premier ministre.
6. Il ... le Conseil de la Défense nationale et le Conseil supérieur de la magistrature.
7. Il ... donc le chef politique, militaire et judiciaire du pays.

24. ? Lisez les informations sur le Gouvernement français. Répondez: Qui forme le Gouvernement? Où est la résidence du Premier ministre? Quel est son rôle?

Le Gouvernement

Le Premier ministre, les ministres et les secrétaires d'État forment ce qu'on appelle le Gouvernement. Celui-ci détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Avec le chef de l'État, il assure le pouvoir exécutif. Il peut proposer au Président de la République de soumettre un texte au référendum¹.

La résidence officielle du Premier ministre est l'Hôtel Matignon.

Le Premier ministre, qui doit avoir la confiance du Président de la République et du Parlement, joue un rôle de coordination entre les deux et a la charge de la gestion quotidienne des affaires de l'État².

Le Premier ministre dirige et coordonne l'action du Gouvernement. Il est, selon la Constitution, responsable de la défense nationale.

¹ **soumettre un texte au référendum** – вынести предложение на референдум / вынесці прапанову на рэферэндум; ² **il a la charge de la gestion quotidienne des affaires de l'État** – в яго абавязкі ўваходзіць повсядзёнае ўправленне деламі дзяржавы / у яго абавязкі ўваходзіць штодзённае кіраванне справамі дзяржавы.

25. 👤👤 ? Répondez aux questions de votre voisin(e).

1. Qui sont les membres du Gouvernement?
2. Où est la résidence officielle du Premier ministre?
3. Quel est le pouvoir assuré par le Gouvernement?
4. Qui dirige le Gouvernement?
5. Quel est le rôle du Premier ministre?
6. De quoi est-il responsable?

26.  Qu'est-ce que vous avez appris sur les organes de l'exécutif: le Président et le Gouvernement français?

27.  Prenez connaissance des pouvoirs des organes législatifs et du pouvoir judiciaire de la République française.

Les organes législatifs



Le Palais Bourbon



Le Palais du Luxembourg

Le Parlement

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement, composé de deux chambres: l'Assemblée nationale (le siège est au palais Bourbon) et le Sénat (le siège est au palais du Luxembourg). Cependant, cet ensemble présente une unité certaine.

Les deux Assemblées remplissent une même mission législative.

Elles ont les mêmes durées de sessions. Leurs règles d'organisation et de fonctionnement sont assez proches.

Les députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel tandis que les sénateurs sont élus pour 9 ans au scrutin indirect par un collège composé de députés, de conseillers généraux et de conseillers municipaux.

Les deux Chambres votent les lois en termes identiques¹ et contrôlent l'activité du Gouvernement. En cas de désaccord entre deux Assemblées, c'est l'Assemblée nationale qui décide en dernier ressort².

Les magistrats: le pouvoir judiciaire

La justice est exécutée par les magistrats qui veillent au respect de la loi en vigueur.